

Pourquoi est-il important de soutenir le Lycée ?

À l'instar de toutes les écoles privées en Amérique du Nord le fonctionnement du Lycée Claudel va dépendre de la générosité de sa communauté toute entière, parents, anciens, élèves, employés et autres partenaires.

Afin de rendre le Lycée accessible à autant d'élèves que possible, les frais de scolarité sont en moyenne 40% inférieurs aux écoles privées équivalentes d'Ottawa.

Jusqu'à présent le budget du lycée a toujours été couvert par les frais de scolarité payés par les parents et les subventions de l'état français. Les bénéficiaires dégagés ont servi à rénover, entretenir les bâtiments et à agrandir les maternelles.

Le projet actuel de rénovation est ambitieux et va nécessiter l'engagement et le soutien de tous, ceci afin d'éviter une augmentation trop importante des frais de scolarité.

Grâce à ce soutien de la communauté, le Lycée sera capable d'offrir le niveau d'excellence qu'on lui reconnaît avec d'excellents professeurs et une remarquable diversité socio-économique. Le projet doit accentuer cette excellence puisqu'il existera alors un campus ultra-moderne : auditorium, salles dédiées aux arts plastiques, studios de musique, laboratoires et matériel informatique, équipement de pointe. Chaque année de plus en plus d'activités et de conférences pourront être proposées aux élèves de la maternelle à la terminale.

Le Comité de soutien a pour mission de lever des fonds, c'est-à-dire de susciter des donations, et ce, à travers une série d'initiatives annuelles.

Au cours de l'année 2009-2010, le Lycée espère récolter 300 000 dollars, grâce au fonds Annuel et à de nombreuses autres actions.

Le bon montant.

Il n'y a pas de règle quant au montant à donner, simplement des références qui peuvent aider à prendre une décision. Le choix du montant de la donation est une décision personnelle et reste à la discrétion de chaque famille.

L'objectif du Fonds Annuel est aussi de dégager une notion « d'inclusion » plutôt que « d'exclusion » pour l'ensemble de la communauté,

Les personnes ne devraient jamais se sentir contraintes à donner plus que ce qu'elles peuvent donner.

Veuillez considérer les éléments suivants :

Aucun don n'est trop faible.

Une promesse de don échelonnée sur plusieurs mois : \$500 sur 10 mois se traduit par un versement de \$50 par mois (le prix d'un abonnement au câble TV).

Aucun don n'est trop important.

Comment faire un don ?

La fondation du Lycée Claudel accepte les paiements par chèque à l'ordre de la fondation du Lycée Claudel (contacter Audrey Tardy, trésorière de la fondation et gestionnaire du Lycée Claudel pour les dons particuliers audrey.tardy@claudel.org).

Les contributions peuvent prendre différentes formes. La plupart permettent de bénéficier de déductions fiscales. En choisissant le type de contribution qui vous correspond le mieux, vous pourrez apporter une aide plus substantielle que ce que vous auriez pu imaginer.

Quand envoyer mes dons ?

Merci d'envoyer votre don le plus tôt possible. Si vous donnez avant la fin du mois de décembre, votre don pourra être déduit de vos impôts 2009.

Peut-on destiner les dons pour un usage particulier ?

Le don peut être non restrictif ; il servira au projet dans sa globalité. C'est le plus utile à la fondation qui peut attribuer les revenus là où elle le juge bénéfique ou nécessaire.

À partir d'un certain montant qui sera défini ultérieurement par le conseil d'administration, ces dons sans restrictions pourront être reconnus par une plaque nominative dans l'établissement.

Le donateur peut aussi opter pour un don restrictif. Dans ce cas, il peut choisir le projet qu'il souhaite soutenir. Ex : équipement informatique et nouvelles technologies de la bibliothèque centrale, mobilier de cette bibliothèque, salle dédiée aux arts plastiques, salle dédiée à l'éducation musicale, équipement informatique du laboratoire de langues, sièges de l'auditorium, équipement informatique et audiovisuel de l'auditorium.

À partir d'un certain montant, qui sera défini ultérieurement par le Conseil d'administration, ces dons peuvent également être reconnus par une plaque nominative dans l'établissement.